

Dans le Mbandja

Présidentielle 2016 : recours à la Cour constitutionnelle Une responsabilité historique de « la tour de Pise »

Suite à la validation le 16 juillet 2016 par la Cénap de la candidature d'Ali Bongo Ondimba via le vote imposé par son président René Aboghe Ella, deux des principaux candidats de l'opposition ont introduit, le lundi 18 juillet dernier, deux recours à la Cour constitutionnelle afin qu'elle invalide la candidature du faussaire Ali Bongo Ondimba.



Marie Madeleine Mborantsuo, président de la Cour constitutionnelle depuis sa création, ancienne militante du PDG et ancienne compagne d'Omar Bongo avec qui elle a eu des enfants.



Hervé Moutsinga, doyen. Ancien hiérarque du PDG



Louise Angue, vice-doyen



Christian Baptiste Quentin, membre



Claudine Menvoula-mé-Nze, épouse Adjembimande, ancien membre du PDG et ancien ministre, membre



François de Paul Adiwa-Antony, membre



Christian Bignoumba Fernandes, membre



Jacques Lebara, membre



Afriquta Dolorès Agondjo, membre

De 1993 à 2009, la Cour constitutionnelle, constituée, en grande partie, d'anciens militants du PDG, a toujours soutenu à bout de bras les victoires volées au peuple par les Bongo. Ce qui poussa dame Yvette Ngwevilo Rekangalt, candidate malheureuse à la présidentielle de 2009, à s'exclamer : « La Cour constitutionnelle du Gabon est comme la tour de Pise, elle penche toujours du même côté ».

Pour la petite histoire de la tour de Pise, en réalité du clocher de la cathédrale de Pise, en Italie : « La tour de Pise

est penchée, car ses fondations sont moins solides d'un côté que de l'autre. Elle a commencé à pencher

des dizaines d'années avant que sa construction originale ne soit achevée en 1372 ». L'édifice est donc resté

penché jusqu'à ce jour et attire beaucoup de touristes. Actuellement, les Gabonais retiennent leur souffle. Ils sont nombreux qui disent ne pas se faire d'illusion et que la Cour ne lira pas le droit et pourra même passer au vote comme à la Cénap. D'autres gardent un espoir mitigé en pensant que cette institution, qui n'est pas la Cénap, a la lourde charge de lire le droit et non de voter afin d'épargner au Gabon des lendemains

incertains en mettant hors d'état de nuire un individu qui est prêt à tout pour s'accrocher au pouvoir...La Cour constitutionnelle va-t-elle, aujourd'hui ou demain, démontrer, elle aussi, la faiblesse des institutions du Gabon face à l'exécutif ? Va-t-elle se débarrasser de ce qualificatif de tour de Pise ? Ils sont là, les neuf juges qui ont, entre leurs mains, l'avenir du Gabon.

Odette Melighe